
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 31 DEC 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19- 0918 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Administrateurs des Services Touristiques, session 2019.

Ce sont :

ADMINISTRATEURS DES SERVICES TOURISTIQUES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BADO CASIMIR	001124	B5460493	03/03/88
2	BADOLO LOUKOUMANE	000059	B3673106	12/08/85
3	FOFANA HAROUNA	000890	B11123220	25/09/90
4	HARO POKIAMBOUGA	001134	B4364867	31/12/93
5	KANTIONO EMILIEENNE	002022	B10030690	09/07/86
6	KONDE ANGELE	000444	B3621475	19/10/94
7	NOMBRE NOGOGNAN JULES	000532	B2223561	08/04/84
8	OUEDRAOGO YACOUBA	001611	B9385224	31/12/87
9	SINGBEOGO ZAKI	001407	B1808994	31/12/89
10	TANDAMBA KANLINFE	001007	B10892751	31/12/93

Arrêté la présente liste à 10 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE